

# la lettre

de la Fondation BCV  
deuxième pilier

## Message du Président

**François Pugliese a été élu au Conseil de fondation de la Fondation BCV deuxième pilier pour un mandat de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019. Il a été, de surcroît, nommé Président du Conseil. Quelques mots sur ce premier semestre au sein du Conseil.**

### Comment se passent ces premiers mois en tant que Président?

**François Pugliese:** La prise de fonction de Président a été grandement facilitée, car la Fondation BCV deuxième pilier est très bien gérée. Elle a une structure saine et une situation financière enviable sur le marché des fondations collectives, avec un degré de couverture de 107% environ, des réserves solides, une nouvelle allocation stratégique pour les placements et des partenaires stables sur la durée.

### Quels sont, selon vous, les points forts de la Fondation?

La grande diversification des entreprises adhérentes permet à la Fondation d'avoir une excellente base de gestion des risques actuariels. C'est important pour avoir une vision à long terme, comme cela se doit dans les fondations de prévoyance. Nous avons également un grand nombre d'entreprises de plus de 30 collaborateurs. Ainsi, la Fondation peut adapter ses prestations en fonction de ses adhérents et prendre en compte les souhaits spécifiques des chefs d'entreprise en matière de prévoyance.

### Et ses points faibles?

Je citerais un phénomène que toutes les fondations de prévoyance connaissent maintenant, à savoir la diminution des rendements des placements. La prévoyance professionnelle est assez difficile à appréhender dans un contexte de taux bas durables. Nous découvrons un environnement pour lequel la prévoyance professionnelle n'a pas été pensée.

### Quelle orientation voulez-vous donner à votre présidence?

Depuis 2008, mes deux prédécesseurs ont mis en place des bases très solides, tant au niveau des relations avec les prestataires qu'au niveau de la gestion des risques, sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Ceci va me permettre d'axer mon mandat sur une dimension plus commerciale. Globalement, les fondations collectives vont atteindre des totaux de bilan de l'ordre de 2 à 2,5 milliards de francs dans la prochaine décennie et nous devons faire partie de celles-là.

Compte tenu du phénomène de concentration du marché des fondations de prévoyance, nous avons la possibilité d'attirer des entreprises importantes grâce à la flexibilité de nos plans de prévoyance et notre stabilité financière. Nos partenaires travaillant avec le Conseil de fondation ont l'expérience nécessaire pour pouvoir répondre aux différentes questions administratives et techniques des reprises.

Parallèlement, nous devons répondre au souhait de simplification demandé par les entreprises. La prévoyance doit être simple, compréhensible et durable. Cet axe sera aussi mis en avant pour répondre aux souhaits de nos clients actuels et futurs.



### François Pugliese

Président de la Fondation BCV deuxième pilier  
Propriétaire et directeur général d'Elite SA

François Pugliese débute sa carrière dans l'automobile avec un apprentissage de mécanicien en automobile. Il suit ensuite une formation en comptabilité, obtient un diplôme d'expert en finances et controlling et devient directeur financier de Honda Automobiles (Suisse) SA. En 2006, il rachète l'entreprise centenaire Elite SA. D'une société traditionnelle, il en fait une référence haut de gamme dans le domaine de la literie, en innovant aussi bien dans les matériaux utilisés que dans les services. Entre 2012 et 2016, il rachète également trois ébénisteries de la région et une agence de communication digitale. En parallèle, François Pugliese est membre de plusieurs associations: comité Innovaud, Association Centre Patronal, délégué CVCI, PME & Hautes écoles et conseil professionnel HEIG-VD.

## Sommaire

<i>Message du Président</i>	p. 1
<i>Les placements de la Fondation</i>	p. 2
<i>Les concubins doivent surveiller de près leur prévoyance</i>	p. 3
<i>Rencontre avec un adhérent: Spectratime SA</i>	p. 4



# Les placements de la Fondation

Globalement, les bourses ont évolué de manière très erratique, dans un contexte de politiques monétaires accommodantes et de croissance mondiale positive, mais elles ont été pénalisées par les pressions déflationnistes, par des perspectives bénéficiaires peu favorables et par des évaluations relativement élevées. A partir du mois de juin, les investisseurs se sont focalisés sur l'évolution des intentions de vote des Britanniques sur leur sortie ou leur maintien dans l'Union européenne. Les résultats du 23 juin ont surpris les marchés, car ces derniers prévoyaient un refus du Brexit en raison de la peur habituelle des électeurs face à l'inconnu. La réaction a été immédiate avec des baisses significatives sur les marchés européens et mondiaux. Dans un tel contexte, nous allons devoir vivre avec une volatilité importante sur les places boursières ces prochains mois. Le Comité de placement et le Conseil de fondation suivent de près ces évolutions, sans prendre de décision hâtive, compte tenu de la vision à long terme de la gestion des placements.

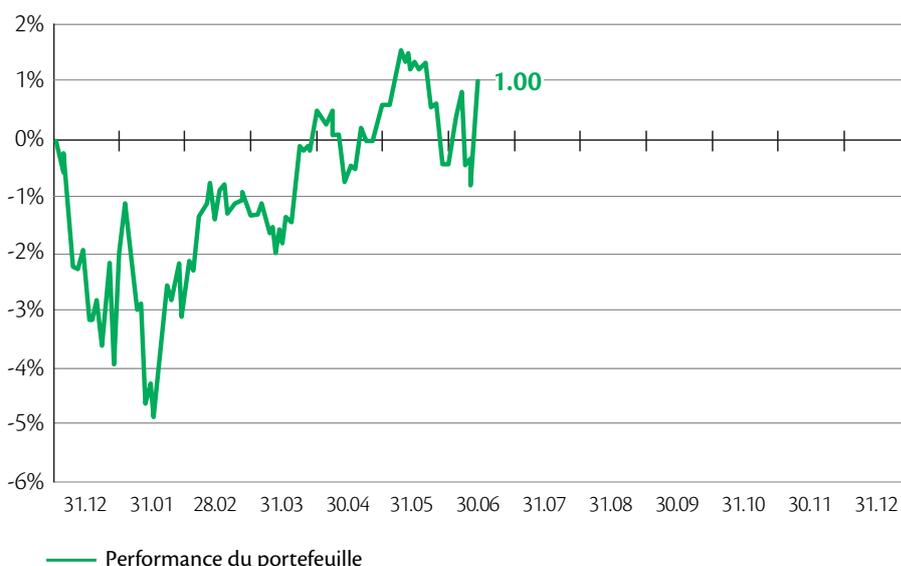
L'acceptation du Brexit a eu également de fortes répercussions sur l'évolution des taux des emprunts gouvernementaux, les amenant à des niveaux totalement inconnus. Les obligations de première qualité présentent donc, depuis le début de l'année, des performances largement positives malgré des coupons très faibles.

Sur le plan monétaire, le dollar et le yen se sont appréciés contre l'euro et la livre sterling, la crise concernant principalement

le continent européen. Le franc suisse, en raison de son statut de monnaie refuge, s'est affermi par rapport aux autres monnaies européennes, principalement contre la livre, mais a cédé du terrain vis-à-vis du dollar et du yen, ce qui est atypique.

**Dans ce contexte présentant une forte variabilité, le portefeuille de la Fondation affiche sur l'année une performance nette de 1%.**

Performance nette au 30.06.2016 (%)



## Répartition des placements

Véhicules de placements	Situation au 30.06.2016	Allocation stratégique
Liquidités	16.51%	10.0%
Obligations en CHF	20.61%	24.5%
Obligations en ME	6.10%	6.5%
Actions suisses	12.75%	14.0%
Actions étrangères	16.62%	17.0%
Immobilier	13.17%	13.0%
Hedges funds	7.94%	10.0%
Matières premières	6.30%	5.0%
	100.00%	100.0%

# Les concubins doivent surveiller de près leur prévoyance

**Le système de prévoyance en Suisse n'est pas à l'avantage des couples vivant en concubinage. L'AVS et la LAA ne les reconnaissent pas et la LPP laisse le choix aux institutions de prévoyance de prévoir ou non des prestations pour les concubins. Tour de la question au sein de la Fondation BCV deuxième pilier.**

Contrairement aux couples mariés ou aux couples liés par un contrat de partenariat enregistré selon la Loi fédérale sur le partenariat enregistré (LPart), les concubins ne disposent d'aucun cadre légal en cas de succession. L'AVS et la LAA ne reconnaissent tout simplement pas le concubinage et la LPP laisse aux institutions de prévoyance le choix de prévoir ou non des prestations pour les concubins dans leur règlement. Donc si le concubin décède, le survivant n'aura droit à aucune prestation du 1<sup>er</sup> pilier (AVS) et parfois aucune non plus du 2<sup>e</sup> pilier.

Toutefois, au sein de la Fondation BCV deuxième pilier, le/la concubin/e survivant/e sera assimilé/e au conjoint et bénéficiera d'une prestation – au même titre que les personnes mariées ou liées par un partenariat enregistré selon la LPart – si la Fondation a été informée de son existence et sous certaines conditions listées dans les articles 29 et 30 du règlement de prévoyance.

## Qu'est-ce qu'un concubin pour la Fondation BCV deuxième pilier?

Le concubin est le partenaire, de même sexe ou de sexe opposé, non lié par un partenariat enregistré selon la LPart ou non marié. Il n'est reconnu comme concubin par la Fondation que s'il a été annoncé auprès d'elle au moyen du formulaire «Déclaration de concubinage» ([www.lpp-bcv/Pratique](http://www.lpp-bcv/Pratique)) et qu'il réunit les conditions requises citées dans le règlement de prévoyance à l'article 29, à savoir:

- le concubin survivant ne doit pas bénéficier d'une rente de conjoint survi-

vant ou de concubin d'une institution de prévoyance suisse ou étrangère;

- il ne doit avoir avec la personne assurée aucun lien de parenté;
- il ne doit pas être l'enfant de l'ex-conjoint de l'assuré;
- il doit avoir fait ménage commun avec la personne assurée et avoir formé avec elle une communauté de vie ininterrompue au minimum durant les cinq années précédant le décès

ou

avoir formé une communauté de vie avec la personne assurée au moment du décès de celle-ci, tout en devant subvenir à l'entretien d'un ou plusieurs enfants communs qui ont droit à des rentes d'orphelins.

## Déclarer son concubinage ou pas?

La déclaration de concubinage n'est pas obligatoire, mais l'absence d'information écrite et signée auprès de la Fondation a des conséquences financières pour le concubin, qui n'aura pas de rente si l'assuré décède. C'est donc à l'assuré de déterminer s'il désire que

son/sa concubin/e puisse bénéficier d'une rente en cas de décès ou non.

## Le concubinage cesse, que faire?

Selon le règlement, l'assuré est tenu d'informer la Fondation de tout fait ayant une incidence sur l'assurance.

L'annonce de la fin du concubinage est susceptible d'influencer la nature des prestations assurées ainsi que le(s) bénéficiaire(s).

### Pacs français et autre contrats d'union civile non reconnus

Les autres contrats d'union civile cantonaux (Genève, Neuchâtel, Zurich) ou étrangers, comme le Pacte civil de solidarité (Pacs) prévu par le droit français par exemple, ne sont pas reconnus par la Fondation BCV deuxième pilier. Les personnes liées par un tel contrat sont considérées comme célibataires. Elles peuvent toutefois annoncer leur communauté de vie par le biais de la «Déclaration de concubinage», qui permettra, si les conditions sont réunies, au concubin survivant de bénéficier de prestations en cas de décès.

# Rencontre avec un adhérent : Spectratime SA



**C'est au cœur de Neuchâtel que se niche depuis 21 ans la société Spectratime, spécialisée dans la fabrication d'horloges atomiques miniatures. Peu savent réaliser ces objets de haute technicité et d'une redoutable précision, faisant de Spectratime un leader sur le marché européen et mondial.**

Pour Pascal Rochat, fondateur et directeur de Spectratime, l'aventure des horloges atomiques commence vers la fin des années 1980. Alors directeur Recherche et développement (R&D) chez Oscilloquartz, il se lance dans le développement d'une horloge miniature au rubidium pour le compte de l'Observatoire de Neuchâtel. Le marché des satellites de positionnement n'existe pas encore et seuls les routeurs de télécommunication nécessitent une précision au milliardième de seconde. Agissant en précurseur et dans la perspective d'une première commande d'horloges au rubidium pour deux radiotélescopes européens, Pascal Rochat trouve un investisseur pour fonder la société en 1995 et rachète son propre brevet à l'Etat de Neuchâtel. L'entreprise prend le nom de Spectratime en 2004 et devient l'un des piliers du groupe Orolia qui entre en bourse en 2007.

## L'horloge atomique au quotidien

L'entreprise est créée simultanément à l'ouverture du système de positionnement américain, GPS, à un usage civil, opérationnel sur l'ensemble de la planète. Se développent, en parallèle, le système russe de positionnement Glonass (ouvert à une utilisation civile en 2007), Galileo en Europe à partir de 2001, Compass en Chine en 2006 et enfin, en Inde, le système INRSS en 2008. Autant de clients qui se fournissent auprès

de Spectratime. Car c'est grâce à la précision des horloges atomiques qu'il est possible d'être localisé de manière précise et en mouvement. Les systèmes de positionnement reposent sur la mesure des distances séparant un émetteur à terre d'au moins quatre satellites dans l'espace. Les distances de cette triangulation sont calculées sur la base de la mesure du temps que met un signal radiofréquence pour aller des satellites aux récepteurs. Ce signal voyageant à la vitesse de la lumière, les horloges des satellites doivent être précises au milliardième de seconde et parfaitement synchronisées pour obtenir un positionnement correct. Une imprécision d'un milliardième de seconde équivaut à quelque 300 mètres d'erreur. Les satellites embarquent chacun plusieurs horloges atomiques, jusqu'à quatre pour les satellites Galileo.

## Des marchés variés en plein essor

Le marché spatial n'est toutefois que la partie visible de l'iceberg, représentant environ un tiers de l'activité de l'entreprise. Les horloges atomiques sont aussi utilisées dans l'industrie (télécommunications – dont le leader chinois Huawei –, communications sécurisées), dans la défense (systèmes de localisation, transmission, détection), en radioastronomie (cartographie des astres) ou encore pour la localisation de sources pétrolières.

A côté des horloges atomiques, Spectratime développe une technologie plus stable, le maser. Car bien qu'ultra-précises, les horloges atomiques au rubidium perdent quand même un milliardième de seconde après quelques heures, nécessitant une resynchronisation depuis le sol régulièrement. Les masers, quant à eux, conservent une précision pendant plusieurs jours. Les deux technologies sont utilisées en parallèle dans le système Galileo, et doublées, pour éviter des réparations dans l'espace.

L'entreprise neuchâteloise compte aujourd'hui 63 personnes, véritable creuset de spécialistes, ingénieurs ou docteurs en physique. Ils planchent sur une nouvelle technologie avec le mercure pour l'espace, mais il faudra compter une vingtaine d'années avant qu'elle soit opérationnelle.

## Spectratime en quelques chiffres

**18 millions**  
chiffre d'affaires  
en 2015 (en francs  
suisse)

**0**  
concurrent  
en Europe

**~110**  
nombre d'horloges  
atomiques livrées pour  
des satellites de  
navigation

**1** des  
seules entreprises au  
monde à travailler avec  
plusieurs agences  
spatiales

**1000 -  
1 000 000**  
prix d'une horloge  
atomique en dollars US  
(de la moins chère  
à la plus chère)

**Editeur:**  
Fondation BCV deuxième pilier  
**Rédaction:**  
Brigitte Demierre Prikhodkine  
**Réalisation graphique:**  
Susanna Hayek  
**Adresse de la rédaction:**  
Fondation BCV deuxième pilier, c/o BCV,  
case postale 300, 1001 Lausanne  
**E-mail:** lpp.entreprise@bcv.ch  
**Internet:** www.lpp-bcv.ch